

L'AGGLOMERATION SE MOBILISE POUR LE MADE IN COTENTIN

Mardi 9 novembre, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin, aux côtés de Sylvie LAINÉ, Conseillère déléguée en charge de la Commande Publique et Catherine BIHEL, Maire des Pieux, a présenté les évolutions significatives menées depuis 16 mois par la Commande Publique communautaire en vue de mieux prendre en compte l'offre locale.

1/ La simplification des procédures :

Depuis ce nouveau mandat (juillet 2020), la Direction Achat et Commande Publique a donné un coup d'accélérateur quant à la **modernisation et à la simplification de ses procédures** de Commande Publique. Cet accès facilité a permis à **l'ensemble des entreprises, y compris les PME et TPE du territoire de pouvoir répondre plus aisément aux différents appels d'offres.**

Sur les 16 derniers mois, le montant de la Commande Publique de l'Agglomération s'élève à **72 400 000 € HT** dont **27 380 000 € HT** auprès d'**acteurs économiques implantés dans le Cotentin, soit 38%**. A ce propos, le Président de l'Agglomération a précisé « *Je souhaite qu'à l'issue du mandat, nous ayons dépassé la barre symbolique des 50% d'achats effectués en local* ».

Ce dispositif de simplification a eu un effet direct sur l'accès aux marchés et leur concrétisation.

Parmi le bouquet d'actions mis en place :

-L'intégration de questionnaires dans les consultations pour faciliter la formalisation des réponses des entreprises ;

-La dématérialisation élargie des échanges depuis une plate-forme dédiée y compris pour les demandes courantes de devis ;

-L'élargissement des avances de trésorerie pour maintenir les fonds des entreprises ;

-La signature électronique des marchés publics pour engager rapidement les prestations. Ce dispositif permet désormais en une journée de réaliser l'ensemble des formalités

administratives pour signer et notifier un marché public.

Quelques chiffres pour illustrer cette dynamique :

- + de 150 consultations publiées sur la plate-forme dématérialisée ;
- 13 861 visites ;
- 5 458 dossiers retirés ;
- 632 dossiers déposés.

2/ Un forum de l'achat public en 2022

Pour renforcer les liens entre le secteur public et privé, l'Agglomération a organisé différents temps d'échanges et de rencontres avec les acteurs concernés.

Des temps de travail très concrets ont été organisés avec la Fédération Régionale des Travaux Publics et des entreprises du secteur ainsi que des ateliers d'échanges avec les producteurs locaux, associations et chambres consulaires autour de la thématique des circuits-courts et des approvisionnements locaux en lien avec la démarche du Projet Alimentaire Territorial.

Ces rencontres ont pour finalité de familiariser les entreprises avec les démarches liées à la Commande Publique du Cotentin, mais également d'entendre les contraintes sectorielles qu'elles rencontrent lors des réponses aux appels d'offres. Ainsi, la collectivité pourra intégrer ces remarques lors de la rédaction des cahiers des charges.

L'Agglomération du Cotentin s'apprête ainsi à lancer son nouveau marché sur les denrées alimentaires. Celui-ci a pour objectif d'assurer l'approvisionnement des cuisines centrales communautaires (Les Pieux

et Montebourg) qui assurent au quotidien la réalisation de 2 000 repas. Une attention particulière sera apportée aux productions locales et circuits courts.

Cette dynamique va s'amplifier en 2022 avec des démarches visant à parachever le travail de simplification des dossiers d'appel d'offres (suppression de l'ensemble du jargon technique inutile, élaboration d'une fiche récapitulative) et renforcement des procédures de sourcing afin d'adapter au plus près les consultations à l'offre proposée par le tissu économique. En parallèle, l'Agglomération développera différents temps d'échanges en organisant, entre autres, en 2022 un grand forum de l'achat public combinant des tables rondes et des ateliers pratiques à destination des entreprises sur des actions courantes de gestion des marchés. Ce sera également l'occasion de créer des temps de rencontre entre les acheteurs publics du territoire et les entreprises.

3/ Une attention particulière à l'insertion locale :

L'intégration d'un volet apprentissage est également au cœur des préoccupations communautaires. Le Président David MARGUERITTE a précisé : *« je suis particulièrement sensible à l'intégration de clauses sociales et d'un critère sur l'apprentissage au sein de nos marchés publics. Les entreprises et les collectivités publiques doivent se mobiliser pleinement en matière de formation et notamment auprès des jeunes »*. A ce titre, l'Agglomération valorise les offres des entreprises ayant à cœur de former et transmettre leur savoir-faire aux jeunes générations.

Ces 9 derniers mois, le Cotentin a ainsi lancé 12 marchés comprenant un critère d'apprentissage.

La Direction Achat et Commande Publique a mené différentes **expérimentations sur les achats innovants**. Ce dispositif permet aux acheteurs de passer des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable pour leurs achats innovants d'un montant inférieur à 100.000 €.

Deux marchés en particulier ont fait l'objet d'une expérimentation :

-La mise en accessibilité des accueils téléphoniques aux personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles ou aphasiques (solution RogerVoice) ;

-L'intégration complète d'un dispositif de Transport à la Demande dynamique et solutions d'informations voyageurs multimodales (solution Instant System).

L'Agglomération intègre, dès que les prestations s'y prêtent, des **clauses sociales et d'apprentissage** au sein de ses différents marchés. Avec le concours de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF), l'Agglomération est particulièrement vigilante quant au recours aux clauses sociales d'insertion et aux marchés réservés. Les clauses sociales ont pour objectif avoué de favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail. La collectivité a ainsi lancé un marché réservé entre autres pour les travaux d'impression de papeterie (HandiPrint) ou encore les travaux d'entretien des itinéraires de randonnées (Astre Environnement et Ecoreca). En 2020, en dépit de la crise sanitaire, 3 858 heures ont été réalisées. Au 1^{er} semestre 2021, près de 2 000 heures ont été confiées.